

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérome FASSETNET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Michel BENESSIANO
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 14 avril 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
- **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Mutigney** : M. Eric DRUOT
- **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD
- **Orchamps** : Mme Lucette NAEGALLEN
- **Ranchot** : M. Gérard ROBERT
- **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER
- **Saligney** : M. Gilbert LAVRY

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 14 avril 2022 à 19h00 aux Forges à Fraisans sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h09 et a été levée à 21h18.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Michel BENESSIANO comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 mars 2022.

Voté à l'unanimité

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Raphaël TEMPESTA
Affiché le :	Séance du Jeudi 17 mars 2022	

Personnes excusées/absentes :

- Etrepigny : M. Laurent CHENU
- Rouffange : Mme Aurore PLANCON
- Serre les Moulières : M. Claude TERON
- Vitreux : M. Alain GOMOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 17 mars 2022 à 19h00 aux Forges à Fraisans sous la présidence de M. Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h09 et a été levée à 21h00.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Raphaël TEMPESTA comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 janvier 2022.

Voté à l'unanimité

- Décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

- Installation d'un nouveau délégué communautaire suppléant de la commune de Rouffange*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe Madame Laëticia BORER-FROISSARD en tant que conseiller communautaire suppléant.

Voté à l'unanimité

d. Modification des membres des Commissions intercommunales suite à la demande de plusieurs communes

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBOC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUDRY	Jacky
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNEY	Mme	JOUELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNEY	Mme	LAVRY	Josette

VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASSET G.
VP	ECARNOT S.
VP	CHOPIN R.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	TAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	M.	VUILLEMENOT	Marc
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMEN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphaël
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille
OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludivine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
OUGNEY	M.	BOLE	Hervé

OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANCHOT	Mme	DEVILLE	Séverine
RANCHOT	M.	ROBERT	Gérard
RANCHOT	M.	FRANCIOLI	Régis
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélie
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALIGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALIGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine
ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUVEAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert

GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	BOURGEOIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions intercommunales avec les modifications présentées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

- e. *Modification de la définition de l'intérêt communautaire relative à la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve la modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- f. *Modification des statuts de la Communauté de Communes Jura Nord – Restitution de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal à Gendrey »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Gilbert LAVRY (Saligney) demande si c'est à l'initiative de la commune de récupérer le parc intercommunal à Gendrey ?

Le Président répond que lors de la dernière Conférence intercommunale des maires, une liste de restitution de compétence a été évoquée, dont celle-ci, à tous les maires afin de limiter les charges financières de la Communauté de Communes Jura Nord. L'autre argument est que le parking est utilisé par la commune.

Monsieur Philippe SMAGGHE (Salans) demande le coût annuel ? Il ajoute que c'est un bel outil, un beau patrimoine de la Communauté de Communes Jura Nord et qu'il est dommage que la CCJN le restitue !

Le Président répond que le coût annuel est d'environ 10 000 € sans compter le renouvellement des arbres.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord joints en annexe, notamment :
 - la restitution aux communes de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal à Gendrey » ;
 - le changement de la compétence « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 » en compétence obligatoire.
- notifie cette modification statutaire aux communes membres pour validation ;
- précise aux communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décisions est réputées favorables ;
- précise que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

- g. *Convention de partenariat entre la commune d'Ougney et la Communauté de Communes Jura Nord pour le remboursement des travaux de création d'un mur dans la cour de l'école à Ougney*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte que la Communauté de Communes Jura Nord participe à hauteur de 20 % du montant total des travaux, soit un montant de 1 287,08 € ;
- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de remboursement ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toute les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

a. *Débat d'Orientations Budgétaires 2022 (DOB) – Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 (ROB)*

Monsieur le Président présente le rapport d'Orientations Budgétaires 2022 envoyé avec la note explicative au Conseil Communautaire.

Le Président précise que les membres du Bureau communautaire :

- ne souhaitent pas augmenter les impôts
- souhaitent limiter les dépenses / maintenir les dépenses
- souhaitent regarder les compétences qui peuvent être restituées
- souhaitent que pour le FPIC, la part des communes reviennent aux communes et que la part de la CCJN, revienne à la CCJN afin que la CCJN puisse faire son budget sur un montant précis
- taxe GEMAPI

Il ajoute également que le budget a été prévu avec l'augmentation du SMIC par deux fois et la prévision de l'augmentation du point d'indice, ce qui fait une augmentation des dépenses en charges de personnel importantes.

Il précise également que la CCJN souhaite développer la mutualisation, qui pour l'instant se passe très bien au niveau du service technique, avec la mise en place d'un Pôle remplacement pour les secrétaires de mairies.

Monsieur Michel GANET (Pagney) demande si la commune de Dampierre cède le terrain pour la construction de la gendarmerie ?

Monsieur le Président répond que oui et ajoute qu'à chaque projet, l'accord de principe entre les communes et la CCJN est que la commune doit céder à l'euro symbolique le terrain borné et viabilisé.

Monsieur Michel GANET (Pagney) ajoute que deux communes (Gendrey et Louvatange) ont les moyens financiers et se demande si ces deux communes peuvent avoir leurs attributions de compensations révisées !

Monsieur le Président répond que le pacte fiscal et financier va permettre de répartir les moyens financiers de chacun.

Monsieur Philippe SMAGGHE (Salans) souhaite plus de précisions sur la contribution SDIS par commune ?

Monsieur le Président répond que c'est environ 25 €/habitant, mais si il y a restitution de cette charge financière aux communes, une réflexion sera menée avant.

Monsieur Philippe SMAGGHE (Salans) est surpris d'apprendre l'embauche d'un poste de remplacement pour les secrétaires de mairie étant donné qu'aucune analyse des besoins n'a été faite et que ça mérite une réflexion.

Monsieur le Président répond que ce poste n'est pas prévu au budget.

Monsieur Michel GANET (Pagney) souhaite avoir un montant par compétence pour réfléchir sur les éventuelles restitutions aux communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2022 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2022 conformément au document annexé.

3. TRANSITION ENERGETIQUE

- a. Etude d'opportunité et de programmation pour la réalisation d'une voie douce structurante sur le territoire de la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le projet d'étude d'opportunité et de programmation pour la réalisation d'une voie douce structurante sur le territoire de la communauté de communes Jura Nord ;
- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention d'accompagnement ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toute les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

4. PLUi/URBANISME

- a. Avis sur le Règlement Local de Publicité intercommunal du Grand Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Grand Dole.

Voté à l'unanimité

5. GEMAPI

- a. GEMAPI – Transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolois : suite à la demande du SMAMBVO*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolois.

Voté à l'unanimité

- b. GEMAPI – Modification des statuts du SMAMBVO suite au transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolois : suite à la demande du SMAMBVO*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le transfert de l'exercice de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Communauté de Communes du Pays Riolois.

Voté à l'unanimité

6. ASSAINISSEMENT

- a. *Travaux d'assainissement sur la commune de Vitreux : acquisition de la parcelle n° ZL0030 appartenant à la commune de Vitreux à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° ZL 0030 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 3 458 m² pour la construction d'une station d'épuration e 350 EH ;
- décide de classer cette parcelle n° ZL 0030 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune de Vitreux s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

- b. *Travaux d'assainissement relatifs au raccordement des effluents de Salans/Fraisans, modifications des postes de refoulement, création d'un BSR et extension de la STEP à Ranchot : acquisition de la parcelle n° AB0120 appartenant à la commune de Salans à l'euro symbolique et signature de l'acte notarié*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° AB 0120 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 201 m² pour la construction d'un Bassin d'Orage de 90 m³ ;
- décide de classer cette parcelle n° AB 0120 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune de Salans s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

- c. *Accord de principe sur la cession des différentes parcelles pour réaliser les travaux d'assainissement*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte l'accord de principe entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes qui est le suivant :

- prise en charge des frais de bomage si besoin et des frais de viabilisation par la commune de la/des parcelle(s) concernée(s) pour les différentes opérations d'assainissement ;
- cession à l'Euro symbolique par la commune de la/des parcelle(s) concernée(s) à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- prise en charge des frais de notariés par la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

7. CULTURE/MONDE ASSOCIATIF

- a. *Création d'un Comité de Pilotage pour le projet Nouvelle médiathèque et désignation des membres*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un Comité de Pilotage pour le projet nouvelle médiathèque,
- désigne les membres ci-dessus de ce Comité de Pilotage.

Voté à l'unanimité

- b. *Politique de régulation des collections de la médiathèque intercommunale : définition, critères et modalités d'élimination des documents*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- valide les listes des documents retirés des collections de la médiathèque intercommunale de Gendrey, jointes en annexes séparées ;
- décide de vendre ces ouvrages lors de la vente de livre le samedi 2 avril 2022 ; la vente sera réalisée par les agents de la médiathèque nommés régisseurs ;
- propose les ouvrages, non vendus, en priorité aux écoles ou aux centres de loisirs susceptibles d'être intéressés, à titre gratuit ou à des associations qui le souhaitent auquel cas, une convention sera élaborée entre les associations ou autres et JURA NORD ;
- valide la mise en place d'une convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et les tiers concernés ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les différents tiers concernés et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. *Vente de documents issus du désherbage, tarifs et autorisation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- décide de vendre les ouvrages issus du désherbage ;
- valide les tarifs de vente des ouvrages ;
- décide que la recette de la vente des ouvrages sera versée à la collectivité, via la régie de recettes, pour améliorer le fonds de la bibliothèque ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. QUESTIONS DIVERSES

- a. *Fourrière au niveau de la CCJN avec mise en place d'une convention avec les communes : point d'information*

Séance levée à 21h00.

M. Raphaël TEMPESTA
Commune de RANS

Le Président,
Gérome FASSET



b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- b. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire : suite à la promotion interne 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,00h hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- supprime le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,00h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 16,49h hebdomadaire et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 21,69h hebdomadaire

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,69h hebdomadaire ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16,49h hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

Voté à l'unanimité

- e. Validation du tableau des effectifs

Monsieur le Vice-Président, Monsieur Sébastien HENGY, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Sébastien HENGY, Vice-Président, présente le tableau des effectifs à l'assemblée. Le Président explique l'augmentation de 3,4 ETP qui est dû au recrutement du chargé de mission développement économique et tourisme et au service enfance jeunesse.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS), s'interroge sur les 3 postes administratifs en cours de recrutement ? Le Président explique que ce n'est pas des créations de postes, mais juste des remplacements de personnes qui ont quitté la Communauté de Communes Jura Nord et pour le poste de responsable assainissement, celui-ci a été créé l'année dernière mais il est très compliqué de recruter.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si avec autant de personnes au sein de la collectivité, il n'est pas nécessaire d'avoir un DGS ? Le Président répond que oui la question se pose.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) explique que les élus ne peuvent pas tout faire et un DGS permettrait de savoir comment « tourne la maison ». Le Président répond que la question se pose, en effet cela pourrait permettre aussi aux responsables, de pouvoir se reposer sur le DGS.

Madame Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE) s'interroge sur le poste de secrétaire polyvalente ? Le Président répond que la question sera abordée au prochain Conseil car il y a des communes qui en ont besoin et d'autre non, donc il faudrait discuter avec toutes les communes afin de connaître les besoins de chacune.

A l'unanimité (1 abstention), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Voté à l'unanimité

3. FINANCES

a. Compte de gestion 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité

039031
SGC DOLE



GED

II-1
Exercice 2021

12000 – CC JURA NORD

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 266 095,59	7 768 728,21	13 034 823,80
Titres de recettes émis (b)	3 052 359,91	7 457 357,94	10 509 717,85
Réductions de titres (c)	29 600,00	197 950,57	227 550,57
Recettes nettes (d = b - c)	3 022 759,91	7 259 407,37	10 282 167,28
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 266 095,59	7 768 728,21	13 034 823,80
Mandats émis (f)	1 721 035,67	6 857 534,99	8 578 570,66
Annulations de mandats (g)	141,00	266 139,55	266 280,55
Dépenses nettes (h = f - g)	1 720 894,67	6 591 395,44	8 312 290,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 301 865,24	668 011,93	1 969 877,17
(h - d) Déficit			

039031
SGC DOLE



GED

Etat II-2
Exercice 2021

12000 – CC JURA NORD

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I – Budget principal					
Investissement	-1 299 150,69		1 301 865,24		2 714,55
Fonctionnement	1 379 920,06	973 318,84	668 011,93		1 074 613,15
TOTAL I	80 769,37	973 318,84	1 969 877,17		1 077 327,70
II – Budgets des services à caractère administratif					
49200-CC JURA NORD-ZAC LES PER					
Investissement	133 075,00		-279 101,50		-146 026,50
Fonctionnement	90,62		83 490,88		83 581,50
Sous-Total	133 165,62		-195 610,62		-62 445,00
TOTAL II	133 165,62		-195 610,62		-62 445,00
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial					

12000-CC JURA NORD-ZAC LES PER

12000 - CC JURA NORD

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
Fonctionnement	1 242,56	1 200,00	-42,56		
Sous-Total	42,56	1 200,00	1 157,44		
49000-CC Jura Nord ASSAINISSEMENT					
Investissement	673 801,41		964 750,59		1 638 552,00
Fonctionnement	218 458,84		194 345,04		412 803,88
Sous-Total	892 260,25		1 159 095,63		2 051 355,88
49100-CC JURA NORD-OM					
Investissement					
Fonctionnement	159 678,75		19 749,44		179 428,19
Sous-Total	159 678,75		19 749,44		179 428,19
TOTAL III	1 051 981,56	1 200,00	1 180 002,51		2 230 784,07
TOTAL I + II + III	1 265 916,55	974 518,84	2 954 269,06		3 245 666,77

b. Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

49000 - CC Jura Nord ASSAINISSEMENT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 383 284,36	1 258 052,84	7 641 337,20
Titres de recettes émis (b)	1 563 390,89	1 131 878,78	2 695 269,67
Réductions de titres (c)		90 940,01	90 940,01
Recettes nettes (d = b - c)	1 563 390,89	1 040 938,77	2 604 329,66
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 383 284,36	1 211 353,05	7 594 637,41
Mandats émis (f)	598 640,30	1 048 824,47	1 647 464,77
Annulations de mandats (g)		202 230,74	202 230,74
Dépenses nettes (h = f - g)	598 640,30	846 593,73	1 445 234,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	964 750,59	194 345,04	1 159 095,63
(h - d) Déficit			

49000 - CC Jura Nord ASSAINISSEMENT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CC Jura Nord ASSAINISSEMENT					
Investissement	673 801,41		964 750,59		1 638 552,00
Fonctionnement	218 458,84		194 345,04		412 803,88
Sous-Total	892 260,25		1 159 095,63		2 051 355,88
TOTAL III	892 260,25		1 159 095,63		2 051 355,88
TOTAL I + II + III	892 260,25		1 159 095,63		2 051 355,88

Voté à l'unanimité

c. Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « OM »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Ordures ménagères » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

49100 - CC JURA NORD-OM

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		1 099 678,75	1 099 678,75
Titres de recettes émis (b)		973 043,20	973 043,20
Réductions de titres (c)		14 488,46	14 488,46
Recettes nettes (d = b - c)		958 554,74	958 554,74
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		968 500,00	968 500,00
Mandats émis (f)		1 186 044,20	1 186 044,20
Annulations de mandats (g)		247 238,90	247 238,90
Dépenses nettes (h = f - g)		938 805,30	938 805,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		19 749,44	19 749,44
(h - d) Déficit			

49100 - CC JURA NORD-OM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
CC JURA NORD-OM					
Investissement					
Fonctionnement	159 678,75		19 749,44		179 428,19
Sous-Total	159 678,75		19 749,44		179 428,19
TOTAL III	159 678,75		19 749,44		179 428,19
TOTAL I + II + III	159 678,75		19 749,44		179 428,19

Voté à l'unanimité

d. *Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

49200 - CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 067 015,62	954 890,62	2 021 906,24
Titres de recettes émis (b)	466 925,00	650 686,26	1 117 611,26
Réductions de titres (c)		83 330,98	83 330,98
Recettes nettes (d = b - c)	466 925,00	567 355,28	1 034 280,28
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 067 015,62	954 890,62	2 021 906,24
Mandats émis (f)	746 026,50	483 864,40	1 229 890,90
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	746 026,50	483 864,40	1 229 890,90
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		83 490,88	
(h - d) Déficit	279 101,50		195 610,62

49200 - CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CC JURA NORD-ZAC LES PERRIERES					
Investissement	133 075,00		-279 101,50		-146 026,50
Fonctionnement	90,62		83 490,88		83 581,50
Sous-Total	133 165,62		-195 610,62		-62 445,00
TOTAL II	133 165,62		-195 610,62		-62 445,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	133 165,62		-195 610,62		-62 445,00

Voté à l'unanimité

e. Compte de gestion 2021 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12400 - CCJN-PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	101 200,00	22 242,56	123 442,56
Titres de recettes émis (b)	1 200,00	58,06	1 258,06
Réductions de titres (c)		42,56	42,56
Recettes nettes (d = b - c)	1 200,00	15,50	1 215,50
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	101 200,00	5 100,00	106 300,00
Mandats émis (f)		58,06	58,06
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		58,06	58,06
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 200,00		1 157,44
(h - d) Déficit		42,56	

12400 - CCJN-PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CCJN-PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES					
Investissement	-1 200,00		1 200,00		
Fonctionnement	1 242,56	1 200,00	-42,56		
Sous-Total	42,56	1 200,00	1 157,44		
TOTAL III	42,56	1 200,00	1 157,44		
TOTAL I + II + III	42,56	1 200,00	1 157,44		

Voté à l'unanimité

f. Compte administratif 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2021 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la manière ci-après.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

> BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022
	011-Charges à caractère général	1 297 097,55 €	0,00 €	70-Produits des services	1 210 128,65 €	0,00 €
	012-Charges de personnel	4 123 387,37 €	0,00 €	73-Impôts et taxes	4 191 292,00 €	0,00 €
	14-Atténuation de produits	242 869,00 €	0,00 €	74-Dotations Participations	1 698 323,41 €	0,00 €
	65-Autres charges de gestion courante	667 704,70 €	0,00 €	75-Autres produits de gestions courantes	22 122,58 €	0,00 €
	66-Charges financières	75 930,07 €	0,00 €	76-Produits financiers		0,00 €
	67-Charges exceptionnelles	17 384,46 €	0,00 €	77-Produits exceptionnels	10 116,06 €	0,00 €
			0,00 €	013-Atténuations de charges	68 263,29 €	0,00 €
	042Opérations d'ordre	167 022,29 €	0,00 €	042Opérations d'ordre	59 161,38 €	0,00 €
	TOTAL I	6 591 395,44 €	0,00 €	TOTAL II	7 259 407,37 €	0,00 €

RESULTAT REALISE 2021

668 011,93 €

REPRISE RESULTAT EXCEDENTAIRE 2020

406 601,22 €

1RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021

1 074 613,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022
INVESTISSEMENT	Hors Opérations :					
	13 - Subventions d'investissement	1 143.00 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 104 457.39 €	131 673.46 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	342 291.91 €				
	20 - Immobilisations incorporelles	103 952.87 €	127 930.68 €	13 - Subventions d'investissement	641 488.65 €	512 330.85 €
	204 - Subventions d'équipement versées	248 284.93 €	42 207.33 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	529 900.00 €	0.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	209 007.58 €	90 386.70 €			
	23 - Immobilisations en cours	55 213.92 €	1 086.00 €	23 - Immobilisations en cours		
	26 - Participations et créances rattachées	0.00 €				
	27 - Autres immobilisations financières	0.00 €		27 - Autres immobilisations financières		
	458106 - Etude thermique CEE TEPCV	0.00 €	41 429.00 €	458206 - Etude thermique CEE TEPCV	11 676.00 €	41 429.00 €
	Par Opération :					
	(28) - PIAJN EXTE - PIAJN EXTENSION					
	(29) - POLE JEUNE - POLE JEUNESSE GENDREY	101 040.55 €	0.00 €			
	(30) - POLE JEUN - POLE JEUNESSE VALLEE OGNON	2 328.00 €	1 164.00 €			
	(31) - E De Musiq - Espace danse	25 087.95 €	0.00 €			
	(32) - GARE RANCHOT 1E - GARE RANCHOT 1ER ETAGE	0.00 €	13 858.63 €			
	(33) - GYM2 - GYMNASSE RESTRUCTURATION	0.00 €	2 161.13 €			
	(35) - PERANCH - POLE EDUCATIF RANCHOT	367.00 €	734.00 €			
	(36) - GENDAMP - GENDARMERIE DAMPIERRE	4 800.00 €	6 720.00 €			
	040 Opérations d'ordre	59 161.38 €	0.00 €	040 Opérations d'ordre	167 022.29 €	
	041 Opérations d'ordre	568 215.58 €	0.00 €	041 Opérations d'ordre	568 215.58 €	
	TOTAL	1 720 894.67 €	327 677.47 €	TOTAL	3 022 759.91 €	685 433.31 €

SOLDE D'EXECUTION 2021	1 301 865.24 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2020	-1 299 150.09 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	357 755.84 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2021	360 470.39 €

Voté à l'unanimité

g. Compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Assainissement », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022
EXPLOITATION	011-Charges à caractère général	391 907.42 €		70-Vente pdt. prestation de services	968 644.37 €	
	012-Charges de personnel	118 996.71 €		74-Subvention d'exploitation	5 064.45 €	
	014 - Atténuations de produits	29 483.00 €		75 - Autres produits de gestion courante	2 944.44 €	
	65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €		76 - Produits financiers	0.08 €	
	66-Charges financières	71 388.85 €		77-Produits exceptionnels	4 109.99 €	
	67-Charges exceptionnelles	6 910.44 €				
	042 Opérations d'ordre	227 907.31 €		042 Opérations d'ordre	60 175.44 €	
	TOTAL I	846 593.73 €	0.00 €	TOTAL II	1 040 938.77 €	0.00 €

RESULTAT REALISE 2021 (Total I + Total II)	194 345.04 €
REPRISE RESULTAT 2020	218 458.84 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021	412 803.88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021 Reporté 2022
	16 - Emprunts et dettes assimilées	231 982.16 €		10 - Dons, fonds divers et réserves	12 670.60 €
	20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €		13 - Subventions d'investissement	322 812.98 € 202 577.17 €
	21 - Immobilisations corporelles	3 454.78 €	135.54 €	16 - Emprunt	1 000 000.00 € 800 000.00 €
	23 - Immobilisations en cours	46 086.76 €	2 121.64 €	20 - Immobilisations incorp	
				21 - Immobilisation corp	
				23 - Immobilisation en cours	
	Par Opération :				
	op12 Raccordement Fraisans Step Damp Ranchot	26 595.54 €	82 894.34 €		
	op13 Extension Step Gendrey		1 532.65 €		
	op14 Extension Step Orchamps	66 725.94 €	106 294.06 €		
	op15 Réseaux ass Ougney	0.00 €	39 539.64 €		
	op16 Système ass Vireux	23 559.60 €	33 161.20 €		
	op17 Système ass Louvatange	20 116.96 €	501 782.38 €		
	op18 Réseaux ass Pamey	29 062.50 €	70 208.70 €		
	op19 Réseaux Montmirey le Château et la Ville	25 634.23 €	70 372.97 €		
	op20 Réhabilitation réseaux Dampierre Rans Ranchot	65 246.39 €	72 237.61 €		
	040 Opérations d'ordre	60 175.44 €		040 Opérations d'ordre	227 907.31 €
	041 Opérations d'ordre			041 Opérations d'ordre	
	TOTAL	598 640.30 €	980 280.73 €	TOTAL	1 563 390.89 € 1 002 577.17 €

SOLDE D'EXECUTION 2021

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2020

SOLDE DES RESTES A REALISER 2021

964 750.59 €

673 801.41 € | 1 638 552.00 €

22 296.44 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2021

1 660 848.44 €

Voté à l'unanimité

h. Compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2021 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

➤ BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					
EXPLOITATION	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021 Reporté 2022
	011 - Charges à caractère général	14 239.40 €	0.00 €	70 - Vente pdt, prestation de services	402 133.00 €
	012 - Charges de personnel		0.00 €	74 - Subvention d'exploitation	
	66 - Charges financières	1 350.00 €	0.00 €	77 - Produits exceptionnels	17 845.78 €
	67 - Charges exceptionnelles		0.00 €		
	042 Opérations d'ordre	466 925.00 €	0.00 €	042 Opérations d'ordre	146 026.50 €
	043 Opérations d'ordre	1 350.00 €	0.00 €	043 Opérations d'ordre	1 350.00 €
	TOTAL I	483 864.40 €	0.00 €	TOTAL II	567 355.28 € 0.00 €

RESULTAT REALISE 2021 (Total I + Total II)

83 490.88 €

REPRISE RESULTAT 2020

90.62 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021

83 581.50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021 Reporté 2022
	16 - Emprunts et dettes assimilées	600 000.00 €		13 - Subventions d'investissement	
	20 - Immobilisations incorporelles			16 - Emprunt	
	21 - Immobilisations corporelles			20 - Immobilisations incorp	
	23 - Immobilisations en cours			21 - Immobilisation corp	
				23 - Immobilisation en cours	
				10 - Fonds et réserves	
	040 Opérations d'ordre	146 026.50 €		040 Opérations d'ordre	466 925.00 €
	041 Opérations d'ordre			041 Opérations d'ordre	
	TOTAL	746 026.50 €	0.00 €	TOTAL	466 925.00 € 0.00 €

SOLDE D'EXECUTION 2021

-279 101.50 €

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2020

133 075.00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2021

0.00 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2021

-146 026.50 €

Voté à l'unanimité

i. *Compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE « OM »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2021 du Budget Annexe « Ordures ménagères », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

➤ **BUDGET ORDURES MENAGERES**

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					
	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021 Reporté 2022
EXPLOITATION	011-Charges à caractère général	894 413.55 €	0.00 €	70-Vente pdt. prestation de services	955 930.67 €
	012-Charges de personnel	33 280.25 €	0.00 €	74-Subvention d'exploitation	
	65-Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.00 €	77-Produits exceptionnels	2 624.07 €
	66-Charges financières		0.00 €	042Opérations d'ordre	
	67-Charges exceptionnelles	11 111.50 €	0.00 €		
	042Opérations d'ordre		0.00 €		
	TOTAL I	938 805.30 €	0.00 €	TOTAL II	958 554.74 € 0.00 €

RESULTAT REALISE 2021 (Total I + Total II)	19 749.44 €
REPRISE RESULTAT 2020	159 678.75 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021	179 428.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021 Reporté 2022
INVESTISSEMENT	16 - Emprunts et dettes assimilées			13-Subventions d'investissement	
	20 - Immobilisations incorporelles			16-Emprunt	
	21 - Immobilisations corporelles			20-immobilisations incorp	
	23 - Immobilisations en cours			21-immobilisation corp	
				23-immobilisation en cours	
				10-fonds et réserves	
	040Opérations d'ordre			040Opérations d'ordre	
	041Opérations d'ordre			041Opérations d'ordre	
	TOTAL	0.00 €	0.00 €	TOTAL	0.00 € 0.00 €

SOLDE D'EXECUTION 2021	0.00 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2020	0.00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	0.00 €
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2021	0.00 €

Voté à l'unanimité

j. *Compte administratif 2021 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, fait voter l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte administratif 2021 du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

➤ BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					
	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021 Reporté 2022
EXPLOITATION	011-Charges à caractère général	58.06 €	0.00 €	70-Vente pdt. prestation de services	
	012-Charges de personnel		0.00 €	74-Subvention d'exploitation	15.50 €
	66-Charges financières		0.00 €	77-Produits exceptionnels	
	67-Charges exceptionnelles		0.00 €		
	042Opérations d'ordre		0.00 €	042Opérations d'ordre	
	043Opérations d'ordre		0.00 €	043Opérations d'ordre	
	TOTAL I	58.06 €	0.00 €	TOTAL II	15.50 € 0.00 €

RESULTAT REALISE 2021 (Total I + Total II) -42.56 €
 REPRISE RESULTAT 2020 42.56 €
 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2021 0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	Réalisé 2021	Reporté 2022	Désignation	Réalisé 2021 Reporté 2022
INVESTISSEMENT				13-Subventions d'investissement	
	16 - Emprunts et dettes assimilées			16-Emprunt	
	20 - Immobilisations incorporelles			20-Immobilisations incorp	
	21 - Immobilisations corporelles			21-Immobilisation corp	
	23 - Immobilisations en cours			23-Immobilisation en cours	
	27 - Autres immobilisations financières			10-Fonds et réserves	1 200.00 €
	040Opérations d'ordre			040Opérations d'ordre	
	041Opérations d'ordre			041Opérations d'ordre	
	TOTAL	0.00 €	0.00 €	TOTAL	1 200.00 € 0.00 €

SOLDE D'EXECUTION 2021 1 200.00 €
 REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2020 -1 200.00 €
 SOLDE DES RESTES A REALISER 2021 0.00 €
 BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2021 0.00 €

Voté à l'unanimité

k. Affectation des résultats 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Principal comme suit :

➤ BUDGET PRINCIPAL

Résultat CA 2021		
	Fonctionnement :	1 074 613.15 €
	Investissement :	2 714.55 €
	Solde des RAR / INV :	357 755.84 €
Proposition Inscription / BP 2022		
	INVESTISSEMENT : 001R	2 714.55 €
	FONCTIONNEMENT : 002R	1 074 613.15 €

Voté à l'unanimité

l. Affectation des résultats 2021 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Assainissement » comme suit

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Résultat CA 2021		
	Fonctionnement :	412 803.88 €
	Investissement :	1 638 552.00 €
	Solde des RAR / INV :	22 296.44 €
Proposition Inscription / BP 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	INVESTISSEMENT : 001R	1 638 552.00 €
	INVESTISSEMENT : 1068R	- €
	FONCTIONNEMENT : 002R	412 803.88 €

Un montant de 32 424,53 € sera retransféré au budget SPANC

Voté à l'unanimité

m. Affectation des résultats 2021 – BUDGET ANNEXE « OM »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Ordures ménagères » comme suit :

➤ **BUDGET ORDURES MENAGERES**

Résultat CA 2021		
	Fonctionnement :	179 428.19 €
	Investissement :	0.00 €
	Solde des RAR / INV :	0.00 €
Proposition Inscription / BP 2022		
	FONCTIONNEMENT : 002R	179 428.19 €

Voté à l'unanimité

n. Affectation des résultats 2021 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » comme suit :

➤ **BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE (rectif)**

<i>Résultat CA 2021</i>			
Fonctionnement :	83 581.50 €		
Investissement :	-146 026.50 €		-62 445.00 €
Solde des RAR / INV :	0.00 €		
<i>Proposition Inscription / BP 2022</i>			
INVESTISSEMENT : 001D	146 026.50 €		
INVESTISSEMENT : 1068R	83 581.50 €		
FONCTIONNEMENT : 002R	0.00 €		

Voté à l'unanimité

o. Affectation des résultats 2021 – BUDGET ANNEXE « Panneaux Photovoltaïques »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Panneaux photovoltaïques » comme suit :

➤ **BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

<i>Résultat CA 2021</i>			
Fonctionnement :	0.00 €		0.00 €
Investissement :	0.00 €		
Solde des RAR / INV :	0.00 €		
<i>Proposition Inscription / BP 2022</i>			
INVESTISSEMENT : 001D	0.00 €		
INVESTISSEMENT : 1068R	0.00 €		
FONCTIONNEMENT : 002R	0.00 €		

Voté à l'unanimité

p. Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de voter l'AP/CP suivante :

AP 2021- ass7 /Opération budgétaire n°19			
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney			
<i>Dépenses HT</i>			
Montant AP HT au 01/01/2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024
945 139.64 €	53 539.64 €	517 800.00 €	373 800.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre de l'opération « Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney » ;
- décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- q. Modification n° 3 de la délibération d'autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) : Raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la STEP à Ranchot

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si les travaux vont durer jusqu'en 2024 ? Le Président répond que oui et Monsieur Michel GANET demande si on va payer l'entreprise jusqu'à 2024. Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, répond que le contrôle de chantier peut être jusqu'à 3 mois après la fin des travaux.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2019-ass1 /Opération budgétaire n°12				
Raccordement effluents Fraisans/Ranchot				
Dépenses HT				
Modificatif au 01/01/2022				
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
4 395 259.73 €	92 207.06 €	1 783 201.34 €	1 585 448.75 €	934 402.58 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- r. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Création d'une gendarmerie à Dampierre

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

APCP Modificatif n°1					
AP 2021-02 /Opération budgétaire n°36					
Construction d'une Gendarmerie à Dampierre					
Dépenses					
Montant prev au 01/01/2022	Montant réalisé au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
3 982 363.45 €	4 800.00 €	286 470.00 €	1 195 600.00 €	1 781 700.00 €	713 793.45 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2022 ;

Voté à l'unanimité

- s. *Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune d'Orchamps »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-ass2 /Opération budgétaire n°14			
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectifs sur la commune d'Orchamps »			
Dépenses HT			
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023
2 534 575.24 €	55 604.95 €	1 960 528.06 €	518 442.23 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- t. *Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune de Vitreux »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-ass3 /Opération budgétaire n°16		
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune de Vitreux »		
Dépenses HT		
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022
1 182 394.20 €	19 633.00 €	1 162 761.20 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- u. *Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021-ass4 /Opération budgétaire n°20				
Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot				
Dépenses HT				
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
940 609.60 €	54 371.99 €	76 237.61 €	10 000.00 €	800 000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;

- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- v. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si le chiffre de 2021 correspond à des études. Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, répond que tant que les études ne sont pas terminées les chiffres peuvent encore évoluer.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

AP 2021- ass5 /Opération budgétaire n°18			
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagney			
Dépenses HT			
Montant AP HT au 01/01/2022	réalisé HT au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023
444 458.70 €	90 250.00 €	74 208.70 €	280 000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- w. Modification n° 1 de la délibération d'autorisation de Programme / Crédit de paiement (AP/CP) : GEMAPI – LA VEZE

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé de modifier l'AP/CP comme suit :

APCP Modificatif n°1								
AP 2021-03 /Opération budgétaire n°37								
GEMAPI - LA VEZE								
Dépenses								
Montant prev au 01/01/2022	Montant réalisé au 31/12/2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
785 983.78 €	5 657.78 €	15 926.00 €	77 850.00 €	74 200.00 €	389 250.00 €	78 700.00 €	81 000.00 €	63 400.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2022 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- x. Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) concernant l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey-la-Ville et de Montmirey-le-Château »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, explique qu'il n'y a pas forcément d'augmentation de tarifs mais un prestataire a alerté sur ce sujet, mais au préalable, il faut avoir toutes les autorisations de routes et après la CCJN abordera la question au prestataire sur le maintien des prix.

Il est proposé de voter l'AP/CP suivante :

AP 2021-ass6 /Opération budgétaire n°19		
Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey la ville et de Montmirey le Château		
Dépenses HT		
Montant AP HT au 01/01/2022	CP 2022	CP 2023
480 372.97 €	80 372.97 €	400 000.00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- approuve la mise en place de la procédure d'AP/CP dans le cadre de l'opération « Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey-la-Ville et de Montmirey-le-Château » ;
- décide de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- y. Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales au titre de l'exercice 2022 comme suit :

RESSOURCES FISCALES	Produit fiscal de référence 2021	Taux de référence 2021	Proposition de variation	Taux de référence 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produits 2022 attendus
Foncier bâti	1 081 769 €	11,80%	0%	11,80%	9 638 000	1 129 583 €
Foncier non bâti	168 666 €	23,00%	0%	23,00%	775 400	174 509 €
Produit fiscal Foncier	1 250 435 €					1 304 092 €

RESSOURCES FISCALES	Produit fiscal de référence 2021	Taux de référence 2021	Proposition de variation	Taux de référence 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produits 2022 attendus
CFU	456 184 €	29,34%		29,34%	1 612 000	474 537 €
TOTAL	1 706 619 €					1 778 629 €

Voté à l'unanimité

z. Fixation du produit de la taxe GEMAPI de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE) demande si la taxe GEMAPI apparaîtra sur la feuille d'impôt, si c'est le cas, il faudra prévoir un point avec les habitants car ils risquent de se plaindre. Le Président est d'accord pour que des points d'informations aient lieu.

Le Président précise que s'il y a le moindre souci, il ne faut pas hésiter à demander au SMAMBVO qu'il puisse constater le problème afin de se protéger.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) demande si cette taxe GEMAPI sera votée tous les ans ? Le Président répond que oui.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- fixe le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 comme suit :

TAXE GEMAPI			
DEPENSES BP2022			
	FONCTIONNEMENT		77 616,00 €
	INVESTISSEMENT		24 134,00 €
	TOTAL DEPENSES		101 750,00 €
RECETTES BP2022			
	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT		378,00 €
	TOTAL RECETTES		378,00 €
PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI 2022			101 372,00 €

- charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- précise que le produit de la taxe GEMAPI sera inscrit au budget principal de la Communauté de Communes Jura Nord, au chapitre 73, article 7346 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Voté à l'unanimité

aa. Attributions des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Un élu demande si une subvention a été prévue pour l'Association Chez Antoine et Martin ? Monsieur Cédric NOUET, Responsable culture et associations, explique que l'on vient seulement de recevoir le dossier de demande de subvention, une deuxième commission est prévue à la rentrée pour les dossiers tardifs.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association et organisme selon les conditions ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier et engager toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement du dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

bb. Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses risquant d'être compromises sur le Budget Annexe « Ordures ménagères »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE de constituer une provision pour créances douteuses pour la somme de 102 300 € pour l'exercice 2022 dont le détail est le suivant :**

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES BP2022

Base de calcul	Année de référence	Montant	Taux de dépréciation	Montant provision
restes à recouvrer au 04/02/2022	2017	1 128.27 €	100%	1 100.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2018	5 570.22 €	100%	5 600.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2019	32 984.01 €	100%	33 000.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2020	51 348.70 €	50%	25 700.00 €
restes à recouvrer au 04/02/2022	2021	150 835.89 €	15%	22 600.00 €
Budget	2022	950 000.00 €	1.5%	14 300.00 €
Total				102 300.00 €

- **DECIDE d'inscrire au Budget Annexe « Ordures ménagères » de l'exercice 2022 les crédits nécessaires à la comptabilisation de cette provision.**

Voté à l'unanimité

cc. Adoption du Budget Principal de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande l'explication en ce qui concerne la maintenance SIDECE ? Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, explique que c'est un montant qui n'a pas été rattaché en 2021. Madame Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS) demande à quoi correspond le montant d'augmentation du CIA ? Monsieur Sébastien HENGY, Vice-président, explique que cette mesure avait été décidée en fin d'année 2021. Madame Nathalie DA COSTA, Responsable des finances, explique que les logiciels ne sont plus acquis. Maintenant, l'achat concerne un droit d'accès. Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) demande si ce montant apparaîtra tous les ans et demande quels sont les logiciels concernés ? Madame Nathalie DA COSTA répond que les logiciels sont Gestions Patrimoine, Berger Levrault ! Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) précise qu'on les avait déjà et Madame Nathalie DA COSTA répond que oui mais qu'il s'agit d'une nouvelle réglementation.

A la majorité (1 CONTRE / 1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget principal de l'exercice 2022 comme ci-après.

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES				
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2022	Désignation	BP 2022
	011 - Charges à caractère général	1 588 256.00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 074 613.15 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 454 861.00 €	013 - Atténuations de charges	100 000.00 €
	014 - Atténuations de produits	399 869.00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 693.00 €
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 579.44 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 247 420.00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	1 073 394.71 €	73 - Impôts et taxes	4 395 333.00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 540.00 €	74 - Dotations, subventions et participations	1 683 359.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	741 971.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	22 930.00 €
	66 - Charges financières	70 677.00 €	76 - Produits financiers	0.00 €
	67 - Charges exceptionnelles	8 200.00 €	77 - Produits exceptionnels	12 000.00 €
	TOTAL	8 567 348.15 €	TOTAL	8 567 348.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	BP 2022	RAR 2021	Désignation	BP 2022
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 714.55 €
	020 - Dépenses imprévues (investissement)	7 000.00 €		021 - Virement de la section de fonctionnement	1 073 394.71 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 693.00 €		024 - Produits de cessions	0.00 €
	041 - Opérations patrimoniales	580 000.00 €		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 540.00 €
	13 - Subventions d'investissement	96 678.00 €		041 - Opérations patrimoniales	580 000.00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	861 712.00 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	138 272.00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	162 250.00 €	127 930.68 €	13 - Subventions d'investissement	229 360.00 €
	204 - Subventions d'équipement versées	39 250.00 €	42 207.33 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	300.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	310 513.00 €	90 386.70 €	23 - Immobilisations en cours	100 000.00 €
	23 - Immobilisations en cours	153 300.00 €	1 086.00 €		
	26 - Participations et créances rattachées à des participations				
	458106 - Etude thermique CEE TEPCV		41 429.00 €	458106 - Etude thermique CEE TEPCV	0.00 €
	Opérations :				
	Op29 POLE JEUNESSE GENDREY	164 264.43 €	0.00 €		
	Op30 POLE JEUNESSE VALLEE OGNON	5 000.00 €	1 164.00 €		
	Op31 E De Musiq - Espace danse	0.00 €	0.00 €		
	Op32 Gare Ranchot	0.00 €	13 858.63 €		
	Op33 Gymnase restructuration	0.00 €	2 161.13 €		
	Op35 Pole Educatif Ranchot	0.00 €	0.00 €		
	Op36 Gendarmerie Dampierre	279 750.00 €	734.00 €		
	Op37 GEMAPI LA VEZE	15 926.67 €	6 720.00 €		
	TOTAL	2 707 337.10 €	327 677.47 €	TOTAL	2 349 581.26 €

TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)

3 035 014.57 €

TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)

3 035 014.57 €

Voté à la majorité

dd. Adoption du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement Collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après.

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					
EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	BP 2022	Désignation	BP 2022	
	011 - Charges à caractère général	53 330.00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	412 803.88 €	
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	49 084.00 €	013 - Atténuations de charges	0.00 €	
	014 - Atténuations de produits	41 400.00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 182.46 €	
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 793.79 €	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	509 165.00 €	
	023 - Virement à la section d'investissement	519 051.96 €	74 - Subventions d'exploitation	0.00 €	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 759.06 €	75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	
	65 - Autres charges de gestion courante	5 000.00 €	76 - Produits financiers	0.00 €	
	66 - Charges financières	69 308.00 €	77 - Produits exceptionnels	0.00 €	
	67 - Charges exceptionnelles	47 424.53 €			
TOTAL		1 027 151.34 €	TOTAL		1 027 151.34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS						
INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	BP 2022	RAR 2021	Désignation	BP 2022	RAR 2021
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 638 552.00 €	
	020 - Dépenses imprévues (investissement)	15 000.00 €		021 - Virement de la section de fonctionnement	519 051.96 €	
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 182.46 €		024 - Produits de cessions	0.00 €	
	041 - Opérations patrimoniales			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 759.06 €	
	13 - Subventions d'investissement			041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	257 692.00 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	
	20 - Immobilisations incorporelles	3 000.00 €		13 - Subventions d'investissement	2 840 356.00 €	202 577.17 €
	204 - Subventions d'équipement versées			16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	800 000.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	20 000.00 €	135.54 €	23 - Immobilisations en cours	0.00 €	
	23 - Immobilisations en cours	100 000.00 €	2 121.64 €			
	op12 Raccordement Fraisans Step Damp Ranchot	1 700 307.00 €	82 894.34 €			
	op13 Extension Step Gendrey	0.00 €	1 532.65 €			
	op14 Extension Step Orchamps	1 854 234.00 €	106 294.06 €			
	op15 Réseaux ass Ougney	14 000.00 €	39 539.64 €			
	op16 Système ass Vitreux	1 129 600.00 €	33 161.20 €			
	op17 Système ass Louvalange	30 000.00 €	501 782.38 €			
	op18 Réseaux ass Pagny	4 000.00 €	70 208.70 €			
	op19 Réseaux Montmirey le Château et la Ville	10 000.00 €	70 372.97 €			
	op20 Réhabilitation réseaux Dampierre Rans Ranchot	4 000.00 €	72 237.61 €			

TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)

6 227 296.19 €

TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)

6 227 296.19 €

Voté à la majorité

ee. Adoption du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après.

➤ BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES				
EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2022	Désignation	BP 2022
	011 - Charges à caractère général	30 700.00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	64 236.00 €	013 - Atténuations de charges	0.00 €
	014 - Atténuations de produits	0.00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	638.53 €	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	63 500.00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €	74 - Subventions d'exploitation	0.00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	350.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	76 - Produits financiers	0.00 €
	66 - Charges financières	0.00 €	77 - Produits exceptionnels	32 424.53 €
	67 - Charges exceptionnelles	0.00 €		
</				

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	BP 2022	RAR 2021	Désignation	BP 2022 RAR 2021
INVESTISSEMENT	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €
	020 - Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €		021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €		024 - Produits de cessions	0.00 €
	041 - Opérations patrimoniales	0.00 €		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	350.00 €
	13 - Subventions d'investissement	0.00 €		041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €		13 - Subventions d'investissement	0.00 €
	204 - Subventions d'équipement versées	0.00 €		16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	350.00 €		23 - Immobilisations en cours	0.00 €
	23 - Immobilisations en cours	0.00 €			
	26 - Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €			
	TOTAL	350.00 €	0.00 €	TOTAL	350.00 € 0.00 €
TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)		350.00 €		TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)	
				350.00 €	

Voté à l'unanimité

ff. Adoption du Budget Annexe « ORDURES MENAGERES » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Ordures Ménagères » de l'exercice 2022 comme ci-après.

➤ BUDGET ORDURES MENAGERES

BUDGET ORDRES MENAGERS

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2022	Désignation	BP 2022
	011 - Charges à caractère général	916 500.00 €	70 - Ventes prestat* de services, marchandises	950 000.00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	36 000.00 €		
	65 - Autres charges de gestion courante	10 000.00 €		
	66 - Charges financières	1 000.00 €		
	67 - Charges exceptionnelles	15 000.00 €		
	68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	102 300.00 €		
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	928.19 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	179 428.19 €
	TOTAL	1 081 728.19 €	TOTAL	1 129 428.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	BP 2022	RAR 2021	Désignation	BP 2022 RAR 2021
INVESTISSEMENT	20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 € 0.00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 € 0.00 €
				10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 € 0.00 €
				13 - Subventions d'investissement	0.00 € 0.00 €
	TOTAL	0.00 €	0.00 €	TOTAL	0.00 € 0.00 €
TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)		0.00 €		TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)	
				0.00 €	

Voté à l'unanimité

gg. Adoption du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2022 comme ci-après.

➤ **BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE (rectif)**

BUDGET ZAC LES PÉRIGÉREUX A SAINT-EMILIE (2020)

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES				
EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2022	Désignation	BP 2022
	011 - Charges à caractère général	1 275.00 €	70 - Ventes prestat ^o de services, marchandises	63 720.00 €
	66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	146 026.50 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	340 563.11 €
	043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement		043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement	
	023 - Virement à la section d'investissement	256 981.61 €		
	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €
	TOTAL	404 283.11 €	TOTAL	404 283.11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	BP 2022	RAR 2021	Désignation	BP 2022 RAR 2021
	16 - Emprunts et dettes assimilées		0.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
	20 - Immobilisations incorporelles			021 - Virement de la section de fonctionnement	256 981.61 €
	21 - Immobilisations corporelles		0.00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	146 026.50 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 563.11 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	83 581.50 €
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	146 026.50 €		13 - Subventions d'investissement	
	TOTAL	486 589.61 €	0.00 €	TOTAL	486 589.61 € 0.00 €

TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)

486 589.61 €

TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)

486 589.61 €

Voté à l'unanimité

hh. Adoption du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2022 comme ci-après.

➤ **BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE (rectif)**

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES				
EXPLOITATION	DEPENSES		RECETTES	
	Désignation	BP 2022	Désignation	BP 2022
	011 - Charges à caractère général	1 275.00 €	70 - Ventes prestat ^o de services, marchandises	63 720.00 €
	66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	146 026.50 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	340 563.11 €
	043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement		043 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement	
	023 - Virement à la section d'investissement	256 981.61 €		
	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €
	TOTAL	404 283.11 €	TOTAL	404 283.11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES	
	Désignation	BP 2022	RAR 2021	Désignation	BP 2022 RAR 2021
	16 - Emprunts et dettes assimilées		0.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	
	20 - Immobilisations incorporelles			021 - Virement de la section de fonctionnement	256 981.61 €
	21 - Immobilisations corporelles		0.00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	146 026.50 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 563.11 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	83 581.50 €
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	146 026.50 €		13 - Subventions d'investissement	
	TOTAL	486 589.61 €	0.00 €	TOTAL	486 589.61 € 0.00 €

TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)

486 589.61 €

TOTAL BP 2022 (+RAR 2021)

486 589.61 €

Voté à l'unanimité

ii. Convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Agence de Développement et de promotion du Nord-Jura pour l'année 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président précise que l'on va leur demander de venir faire une présentation sur leur bilan d'activité.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention avec l'Agence de Développement et de promotion du Nord Jura (MISSION LOCALE) pour l'année 2022 ;

- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

jj. *Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Ecole de Musique et de danse Associative Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'EMAJN ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

kk. *Admissions en non-valeur/Créances éteintes – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il va falloir prévoir une provision pour les créances qui ne sont pas respectées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent quarante-huit euros et soixante-cinq centimes (148,65 €).

Voté à l'unanimité

ll. *Admissions en non-valeur/Créances éteintes – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de cent vingt et un euros et huit centimes (121,08 €).

Voté à l'unanimité

4. GEMAPI

- Appel à projets ABC 2020 – Convention « Atlas biodiversité » – Modification de la délibération n° DCC2020_12_192*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

	CLE C 50% surface/ 50%population	CLE C
CAP Val de Saône	22.5%	3 716.78 €
Jura Nord	16.8%	2 775.19 €
Val de Gray	60.7%	10 027.03 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette modification de montant de reste à charge.

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

a. Adoption du règlement de service de l'assainissement collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président invite toutes les communes à avoir ce document en mairie pour que les riverains puissent le consulter. Dans ce document, on y a toutes les informations nécessaires concernant l'assainissement collectif.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le règlement de service de l'assainissement collectif.

Ce règlement de service de l'assainissement collectif sera applicable dès le vote et se substituera à celui existant qui sera abrogé.

Voté à l'unanimité

b. Convention de droit de passage avec un privé relative aux travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps

Le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la convention de droit de passage avec un privé dans le cadre des travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

c. Travaux d'assainissement sur la commune de Louvatange : acquisition de la parcelle n° 177 appartenant à la commune de Louvatange à l'euro symbolique et signature de l'acte

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° 177 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 24 a 14c a pour la construction d'une station d'épuration ;
- décide de classer cette parcelle n° 177 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune de Louvatange s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

- d. *Convention de mandat avec la commune de Ranchot relative à la réalisation de l'opération « Aménagement et sécurisation du chemin de la carrière » sur le fondement des dispositions de l'article 2422-12 du Code de la commande publique*

Le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Régis CHOPIN, Vice-Président, explique que l'idée de faire une convention afin de pouvoir gagner du temps en attendant le transfert de compétences pour gagner du temps.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la mise en place d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ;
- **DESIGNE** la Communauté de Communes Jura Nord comme maîtrise d'ouvrage unique ;
- **APPROUVE** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de cette opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe « Assainissement Collectif ».

Voté à l'unanimité

6. ECONOMIE / TOURISME

- a. *Convention de partenariat 2020-2024 pour améliorer l'accueil du public en Forêt de Chaux*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, explique que la seule question est celle de l'entretien ?

Le Président explique que les échanges avec l'ONF ont été un peu long, on ne peut pas tout financer concernant la forêt de Chaux.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, :

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2022-2026 pour améliorer l'accueil du public en forêt de Chaux ainsi que les 6 fiches « action » qui lui sont jointes ;

- **APPROUVE** les termes de ladite convention et desdites fiches « action » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Convention de mise à disposition de structures modulaires au profit de la brigade de gendarmerie d'Orchamps*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Président propose un loyer de 200 € par mois pour la location des structures modulaires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention avec la Région de gendarmerie de Bourgogne Franche-Comté ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

8. ENFANCE JEUNESSE

- Convention d'habilitation informatique « structure » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services références sur le site*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame Delphine BARBERET précise qu'il s'agit d'un portail permettant aux parents de voir les places disponibles en crèche.

Le Président précise que Vendredi 15 avril a lieu la commission dérogations scolaires.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention d'habilitation informatique « structure » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Michel GANET demande quand aura lieu la CDPNAF, Monsieur Bruno TSCHANTRÉ

répond que pour l'instant on ne se sait pas, Monsieur Michel GANET précise qu'il y a un riverain de Pagny qui souhaiterait leur écrire et Monsieur Bruno TSCHANTRE répond qu'il peut le faire. Le Président précise que la réunion publique PLUi, c'est très bien passée.

Séance levée à 21h18.

M. Michel BENESSIANO
Commune de SERMANGE



Le Président,
Gérome FASSET

